



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL\_29AVR24\_010-DE



### Délibération n° 10

#### Date de convocation

19.04.2024

#### Date d'affichage

23.04.2024

#### Nombre de Conseillers

en exercice : 35

présents : 26

votants : 32

#### Objet : Règlement intérieur du jeu concours des vitrines olympiques 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

#### Absents représentés

M. G. ALAPETITE par Mme MM. SALLES – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme C. KOZAK par Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. B. ZAOUÏ par M. F. BOURDEAU – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – M. B. VRIGNAUD par Mme L. MASSE

#### Absents

M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – Mme A. MEJIAS

Madame Anne-Marie BOURDELEAU LE ROLLAND a été élue secrétaire de séance.

#### **Madame Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

La Ville de Combs-la-Ville a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 » pour s'engager dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Dans ce cadre, des actions seront menées cette année, dont un concours de vitrines décorées sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques, ouvert aux commerçants, entreprises et vendeurs du marché couvert.

Les habitants seront invités à découvrir les sports olympiques représentés dans les vitrines des participants, choisis parmi la liste officielle des 45 sports des Jeux.

Afin de mettre en place ce concours, il convient d'adopter un règlement intérieur qui vient spécifier notamment :

- Les modalités d'inscription,
- Les participants,
- la valeur des lots et le mode de désignation des gagnants,

**Au vu de ces éléments, il vous est proposé d'approuver les termes du règlement du jeu concours des vitrines olympiques ci-annexé.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le budget de la Commune,

VU l'avis des commissions Animation, Epanouissement Culturel et Sportif, et Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT l'organisation du jeu concours des vitrines olympiques 2024,

CONSIDERANT la nécessité de garantir le bon déroulement du jeu concours par l'approbation d'un règlement clarifiant les conditions d'organisation du jeu objet de la présente délibération,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le règlement du jeu concours des vitrines olympiques 2024.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision y compris les éventuels avenants.

Combs-la-Ville, le 29 avril 2024

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**La secrétaire de séance**  
**Anne-Marie BOURDELEAU LE ROLLAND**



Pour : 32  
Contre : -  
Abstentions : -

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL\_29AVR24\_010-DE

S<sup>2</sup>LO